

# Coronavirus, l'école d'après



PAR EMMANUEL FESSY · LE JOURNAL DES ARTS

LE 8 MAI 2020 - 576 MOTS

Subi ou volontaire, l'usage accru du numérique va-t-il rester une longue parenthèse – celle imposée pour répondre à deux mois de confinement – ou va-t-il servir d'expérience, d'exemple pour bâtir l'après ? La question se pose pour de nombreuses activités culturelles et économiques, du musée au cinéma, de l'exposition au marché de l'art.



Michiel Sweerts, *Le cours de dessin*, 1660, huile sur toile, 103 x 136 cm.

© [Frans Hals Museum](#)

Elle concerne également les écoles d'art, qui, elles, ne rouvriront pas avant l'automne et qui ont été forcées pour un long moment d'opérer un tel basculement technologique, affectant la jeune génération, celle aussi des futurs artistes.

Cette année, pour la première fois, la quasi-unanimité des candidates et candidats aux écoles publiques d'art et de design ne sera sélectionnée que sur la base d'un dossier artistique, transmis par Internet et d'un entretien à distance. Dossier constitué par le candidat à partir de son choix de travaux personnels antérieurs, puis dématérialisé en quelques fichiers, image JPG. À cause du

Covid-19, les impétrants ne pourront subir les épreuves habituelles, celles dites sur table : épreuve artistique, de culture générale, de langue, épreuves matérielles, réalisées dans un temps limité à partir d'un sujet imposé et sous surveillance. Quant aux oraux, qui permettaient aux jurys d'apprécier plus finement, face à face, les connaissances et le potentiel du candidat au regard des épreuves et du dossier personnel, ils ont dû être supprimés ou proposés en visioconférence. Situation inédite, rendant encore plus épineuse la question du principe d'égalité des chances à un concours : les candidats disposent-ils tous d'un équipement adapté, de la même connexion Internet ? Non, bien sûr. Elle conduira donc à s'interroger, pour d'autres raisons encore, sur la composition de cette promotion 2020-2021.

Pour assurer la continuité de leurs enseignements depuis leur fermeture le 13 mars, les écoles ont aussi développé des cours à distance, des suivis d'élèves par téléphone, e-mail, Skype. Les enseignants et les élèves ont expérimenté les « charmes » et les contraintes des classes virtuelles, des workshops à distance. Cet usage des visioconférences devenant la panacée pour tant d'autres professions dans le monde, leurs plateformes sont les grands bénéficiaires du confinement. Le nombre d'utilisateurs a plus que décuplé, la valeur de leurs actions s'est envolée en bourse avant que les négligences de certaines n'apparaissent : faille dans la sécurité des données privées, transmission des informations aux réseaux sociaux, possibilité à des intrus de parasiter les échanges. La prudence s'impose donc en général, mais plus encore, pour d'autres critères aux écoles d'art.

Au sujet de l'adaptation des concours d'entrée, l'Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques (ANdÉA) a bien souligné qu'elle devait être « une exception ». Face aux sabreurs budgétaires, qui devraient être à l'œuvre pour la loi de finances 2021, et aux chantres lyriques de la course à l'innovation, de « l'économie de la connaissance », l'ANdÉA devra rester vigilante. Pour les écoles d'art, le numérique ne peut être une alternative. L'expression singulière d'un futur artiste se construit à travers des cours pratiques et théoriques, mais aussi et surtout à travers la relation personnelle qu'il développe avec un artiste enseignant. Dans ces écoles particulières, qui doivent avant tout faire éclore des créateurs et non des praticiens, la transmission *intuitu personae* importe souvent plus que le seul enseignement. Les laudateurs des « écoles d'excellence » ne doivent pas l'oublier. Si l'expérience du Covid-19 devait être analysée comme celle d'un laboratoire, elle ne devrait pas entraîner vers une normalisation de dispositifs temporaires, potentiellement néfastes à terme, mais conduire à un « en même temps », d'un immatériel contenu et d'un présentiel soutenu.